

**POUR LA CONSTRUCTION MASSIVE  
DE LOGEMENTS SOCIAUX  
POUR REpondre AUX BESOINS  
DE TOUS LES FRANCILIENS**

**POUR LE DROIT AU LOGEMENT CONTRE LES EXPULSIONS LOCATIVES**

L'accès au logement est un droit fondamental. L'Etat doit assumer ses responsabilités et permettre à chaque citoyen de se loger décemment, dans un logement correspondant à sa composition familiale et à ses revenus. En Ile de France, 400 000 familles sont en attente d'un logement social. Un très grand nombre d'entre eux connaît à la fois des conditions précaires d'hébergement et d'emploi. Les jeunes de moins de 30 ans sont particulièrement touchés. Et le Préfet de Région ose se déclarer satisfait de la production de 39 800 logements en 2010. C'est bien peu par rapport aux besoins réels, particulièrement ceux de logements sociaux économiquement accessibles. Il faudrait en construire près de 80 000 chaque année pour répondre à la demande des salariés, des jeunes et des retraités franciliens. Tout un pan de la population est touché par la pénurie de logement. La spéculation foncière et immobilière, les désengagements financiers de l'Etat dans la production de logement social leur interdisent de se loger dignement. Avec de nombreuses associations, des organisations syndicales et des partis politiques, la CGT dénonce, une fois encore, l'abandon progressif de l'Etat de sa responsabilité et son désengagement financier en continu.

Entre 2000 et 2008, l'effort de l'Etat pour le logement social a reculé de 0,25 point de produit intérieur brut (PIB). Parmi les coupes sombres, ce sont surtout les « aides à la pierre », c'est à dire les subventions aux organismes HLM pour la construction d'immeubles qui ont été visées, elles sont passées de 716 millions d'euros en 2009 à 270 millions en 2011. La loi de Finances 2011 a accentué la ponction sur les HLM. Les 245 millions prélevés par le gouvernement vont se traduire par moins 60 000 logements construits sur 3 ans et en terme d'emploi, par un manque de 30 000 emplois /an. La part consacrée au logement représente moins de 2% du PIB. Les subventions de l'Etat aux organismes d'HLM sont réduites d'année en année et la construction de logements sociaux ne devient plus possible que parce que les départements, la région et certaines communes apportent leur contribution financière. La CGT exige d'urgence le retour à une véritable politique d'« aide à la pierre », l'adoption de mesures législatives destinées à combattre la spéculation foncière et immobilière, une véritable relance de la construction sociale, la construction de logements aux loyers maîtrisés avec un loyer ne dépassant pas 20% des ressources du foyer, à proximité des bassins d'emploi et des services publics de proximité.

**A PARIS MANIFESTATION UNITAIRE  
SAMEDI 12 MARS 2011 à 14H 30  
PLACE DE LA REPUBLIQUE  
en DIRECTION DU PONT NEUF**

